



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
13 mars 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Reprise de la session d'organisation pour 2001

3-4 mai 2001

Point 2 de l'ordre du jour

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

**Projet de décision présenté par le Président du Conseil,  
M. Martin Belinga-Eboutou (Cameroun), à l'issue de consultations officielles**

### **Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications**

Le Conseil économique et social, rappelant la déclaration ministérielle sur le développement et la coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances<sup>1</sup>, adoptée par le Conseil à sa session de fond de 2000, et la résolution 2000/29 du Conseil en date du 28 juillet 2000 :

- a) Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup>;
- b) Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer le Groupe de travail sur les technologies de l'information et des communications, en consultation avec les groupes régionaux, comme il est recommandé dans le rapport susmentionné, compte tenu des vues exprimées par les États Membres;
- c) Prie également le Secrétaire général de lui soumettre, à sa session de fond de 2001, un rapport sur l'application de la présente décision.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

<sup>1</sup> Voir A/55/3 et Add.1, chap. III, par. 17.

<sup>2</sup> E/2001/7.